

Délégation de service public du service stationnement de la Ville de Saint-Malo

Jeudi 8 décembre 2016

Dossier de presse

SAINT/MALO



Stationnement à Saint-Malo

La Ville de Saint-Malo choisit EFFIA comme délégataire de son service de stationnement

À compter du 3 janvier 2017, EFFIA devient le nouveau délégataire du service stationnement de la ville de Saint-Malo pour une durée de 12 ans.

Une offre plus équilibrée

A ce jour, la Ville Saint-Malo ne présentait pas de stratégie globale adaptée en réponse à la demande de stationnement sur la voie publique. Cette absence de politique engendrait un déséquilibre qui était d'autant plus accentué en saison estivale. C'est dans ce contexte qu'une délégation de service public est mise en place.

La proposition du délégataire s'appuie sur un cahier des charges établi par la collectivité à l'issue d'une phase de concertation et deux réunions publiques. Cette offre de stationnement plus équilibrée permettra :

- de lutter contre le stationnement abusif sur l'espace public : les voitures « ventouses »
- une meilleure rotation afin de dynamiser l'accès aux commerces de proximité et de faciliter celui des services municipaux
- de favoriser les déplacements dans la ville et ainsi contribuer à une meilleure fluidité urbaine

EFFIA, un pour un stationnement sur mesure

Leader du stationnement en gare et numéro deux du stationnement en France, EFFIA - filiale du groupe KEOLIS - développe une approche intermodale du stationnement qui s'inscrit dans une compréhension globale de la mobilité urbaine et de la chaîne des déplacements.

Premier opérateur de stationnement certifié ISO 9001 version 2000 sur l'ensemble de son activité, EFFIA dispose d'une expertise reconnue tant sur des projets de réhabilitation que sur la conception et la construction de nouveaux parkings.

Avec Resaplace.com créé en 2007, EFFIA s'affirme comme le leader du stationnement digital en France, avec plus de 110 000 réservations en ligne par an.

Chiffres clés

- 360 parkings en exploitation
- 170 villes en France
- 150 000 places en gestion
- 34 400 abonnés
- 140 M€ de CA en 2015
- 900 collaborateurs
- 20 000 places en parcs relais
- 22 millions de véhicules/an
- 22 villes équipées en vélos



Une évolution nécessaire

La tarification du stationnement payant n'avait pas évoluée depuis 2005 et pour certaines zones depuis 1990.

A Saint-Malo, plus de 5000 places de stationnement sont disponibles en voirie et en enclos. De plus, le parking-relais Paul Féval dispose de plus de 600 places.

La réglementation

Hors exception, le stationnement en voirie est interdit sur une même place plus de 48 heures. Cette obligation s'applique également aux personnes qui possèdent un abonnement. Cette mesure vise à lutter contre le phénomène de « voitures-ventouse ».

Les catégories de stationnement :

Le stationnement à Saint-Malo a été organisé en 2 catégories de stationnement sur voirie, à savoir :

- Le stationnement « courte durée », limité à 2 H
- Le stationnement « longue durée », limité à 24 H

La tarification n'est pas la même selon la catégorie du stationnement dans laquelle on souhaite se garer.

Donc déplacer son véhicule toutes les 24 heures.

Les tarifs :

Voirie St Servan, Paramé, Quartier de la gare

	Courte Durée	Longue durée
15 min	0,20 €	0,20 €
30 min	0,40 €	0,30 €
45 min	0,60 €	0,40 €
1 h	0,80 €	0,50 €
1 h 15	1,10 €	0,60 €
1 h 30	1,40 €	0,80 €
1 h 45	1,70 €	1,00 €
2 h	2,00 €	1,20 €
		20 min supplémentaire : 0,10 €
		8 h : 3,00 €

Voirie Intra Muros

	Basse saison	Moyenne saison	Haute saison
15 min	0,20 €	0,40 €	0,40 €
30 min	0,40 €	0,80 €	1,00 €
45 min	0,60 €	1,20 €	1,50 €
1 h	0,80 €	1,60 €	1,90 €
1 h 15	1,10 €	2,00 €	2,40 €
1 h 30	1,40 €	2,40 €	3,00 €
1 h 45	1,70 €	2,80 €	3,60 €
2 h	2,00 €	3,20 €	4,00 €
	Heure supplémentaire: 1,50 €	15 min supplémentaire: 0,40 €	15 min supplémentaire: 0,40 €

Le parking-relais :

En plus des stationnements en voirie et en enclos, la Ville de Saint-Malo dispose d'un parking-relais Paul Féval qui dispose de plus de 600 places.

Les tarifs qui s'appliquent au parking-relais Paul Féval sont les suivants :

- Voiture : 3,30 € la journée
- Camping Car : 7,50 € la journée

Deux gratuités par jour :

Les usagers des espaces de stationnements payants, en voirie uniquement, pourront bénéficier de deux fois une demi-heure gratuites par jour soit :

- Une demi-heure le matin
- Une demi-heure l'après-midi

Pour bénéficier de cette gratuité, les usagers devront s'inscrire préalablement à la maison du stationnement :

7 Quai Duguay-Trouin
Ouverte 6j/7 et 7j/7 en juillet et août
Ouverture dès le 3 janvier 2017

Par la suite, l'usager qui souhaitera bénéficier de la gratuité devra entrer son numéro d'immatriculation sur l'horodateur situé à proximité de sa place de stationnement. Un ticket de gratuité de 30 minutes sera alors émis. Le ticket devra être mis en évidence sur le tableau de bord du véhicule.

Les différents modes de paiement :

Le nouveau délégataire EFFIA devra assurer le remplacement des horodateurs actuels et l'installation de nouveaux horodateurs. Ceux-ci permettront différents modes de paiements.

- Par monnaie
- Par CB
- Paiement sans contact
- Via des applications Mobile
- Avec la carte Korri'Go

En enclos, le paiement sera possible à la sortie, directement sur les bornes.

Récapitulatif des périodes et horaires de tarification :

	Parcs en enclos	Intra-Muros Voirie	Saint-Servan / Paramé / Quartier de la gare / Voirie
Basse Saison nov - mars	Payant de 9 h à 19 h sauf dimanches et jours fériés	Deux demi-heures gratuites* Payant de 9 h-12 h et 14 h-19 h sauf dimanches et jours fériés	Deux demi-heures gratuites* Payant de 9 h-12 h et 14 h-19 h sauf dimanches et jours fériés
Moyenne Saison avril - juin sept - oct	Payant tous les jours de 9 h à 19 h	Deux demi-heures gratuites* Payant tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h	
Haute Saison juillet + août	Payant tous les jours de 9 h à 20 h	Deux demi-heures gratuites* Payant tous les jours de 9 h à 20 h	

Les abonnements :

Il existera 3 types d'abonnements liés à la sectorisation. Ces abonnements s'adresseront aux :

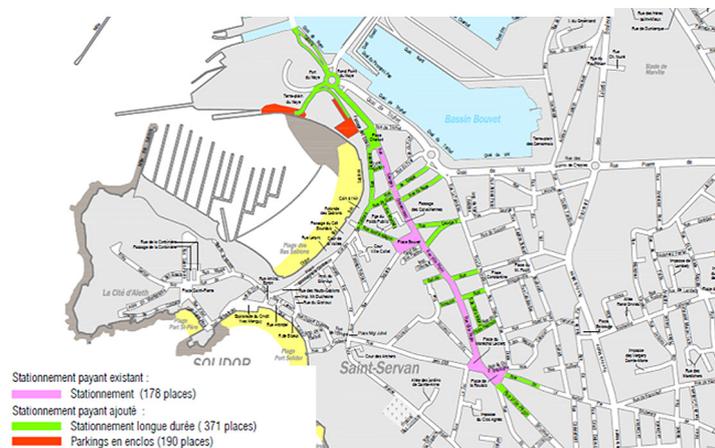
- Résidents
- Commerçants
- Résidents en hôtel

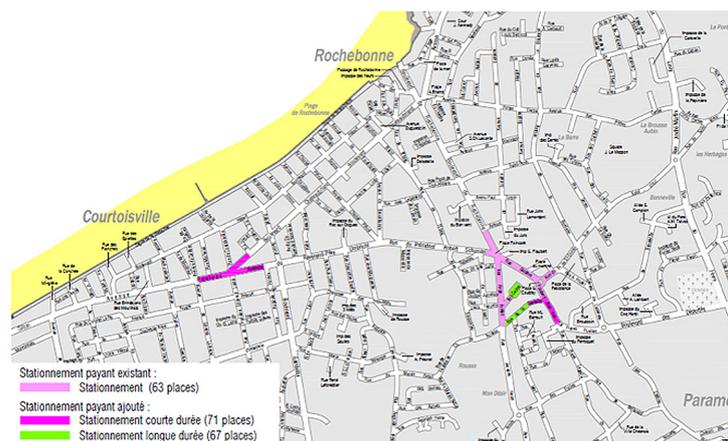
Il sera également créé un abonnement multi-secteurs pour les artisans, les professionnels du secteur médical, les professionnels d'aides à la personne.

La sectorisation :

La Ville de Saint-Malo a défini 3 zones de sectorisation :

- Zone Intra / Gare / Sillon
- Zone Saint-Servan
- Zone Paramé





Les tarifs des abonnements :

Les abonnements seront valables pour une zone de sectorisation attribuée en fonction du lieu de résidence (ou de travail pour les commerçants) de l'abonné.

Catégorie d'utilisateurs	Tarif mensuel	Tarif annuel	Commentaires
Résidents / Commerçants / Résidents en hôtel	12 €	70 €	Abonnement sectorisé
Artisans, Professions médicales et aide à la personne	18 €	110 €	Abonnement multi-secteurs

Le calendrier

3 janvier 2017 :

Les zones payantes au 31/12/2016 passent sur la grille tarifaire 2017. Les nouvelles zones gratuites le restent au 3 janvier.

1er février 2017 :

Le stationnement intra-muros et en enclos devient payant en tarif basse saison.

1er avril 2017 :

Le stationnement intra-muros et en enclos passe en tarif moyenne saison.

15 avril 2017 :

Tout le nouveau dispositif est mis en place (toutes les zones payantes conformément à la carte de stationnement).

Des investissements pour la ville

Dans le cadre de la délégation de service , EFFIA devra assurer l'ensemble des investissements liés suivants :

- Renouvellement des 88 horodateurs existants et des matériels des parcs en enclos
- Ajout des matériels nécessaires pour l'extension du périmètre
- Reprise des surfaces en enrobé des parcs en enclos
- Faire évoluer le Parking Paul Féval de parking de délestage à parking P+R
- Changement de l'ensemble des matériels de surveillance vidéo
- Ouverture d'une maison du stationnement
- Le montant global de cet investissement est estimé à environ 3,5 M€

De plus, de nouveaux matériels seront installés afin de répondre à plusieurs objectifs :

- Assurer une meilleure mobilité sur la ville avec le développement du concept de « Route des Parkings »
 - Installation de 5 Panneaux à Messages variables sur les axes principaux pour informer l'automobiliste des conditions de stationnement
 - Ajout de panneaux présentant le nombre de places disponibles dans les parcs en enclos et le parking souterrain, afin de faciliter le guidage vers des zones libres
 - Ajout de panneaux statiques d'Intra-Muros vers Paul Féval afin de guider l'automobiliste n'ayant pas trouvé de stationnement à proximité de l'Intra-Muros
 - Guidage GPS via application mobile connectée au système des horodateurs vers des places de voirie
 - Possibilité de bénéficier sur inscription de 2 demi-heures gratuites sur voirie / jour / véhicule
- Maison du stationnement ouverte 6j/7 en basse saison et 7j/7 en haute saison au 7 Quai Duguay-Trouin
- Système sur voirie basé sur le numéro de la plaque minéralogique : le ticket devient optionnel



Repères

- **Lancement** : délibération du 31 mars 2016 approuvant le recours à la délégation de service public

- **Phase de concertation** :

- Réunions avec les Unions Commerciales
- Réunions publiques :
 - 1^{ère} réunion le 2 février 2016 : 130 personnes présentes environ.
 - 2^{ème} réunion publique le 1 mars 2016 : 75 personnes présentes environ.
- Ouverture de questionnaires sur le site Internet de la Ville : le 2 février 2016 jusqu'au 16 mars

- **Appel à candidature** : le 10 mai 2016.

- **Phase de négociation** du 8 septembre au 24 octobre 2016:

- **Choix du Délégué** : Conseil Municipal du 8 décembre 2016

- **Début de la DSP** : 3 janvier 2017.

Service de presse
Direction de la communication
et des relations internationales
Ville de Saint-Malo

Sophie BOUQUEREL
☎ 02.99.20.86.07
✉ sbouquerel@saint-malo.fr

www.saint-malo.fr

SAINT/MALO

